

Règlements

(Dernière modification Février 2023)

- 1 – EXCELLENCE BASS est considéré comme une organisation »AMATEUR» et se garde le DROIT à l'inscription de décider si les pêcheurs (ses) sont considérés amateurs ou professionnels.

- 2 – Seuls les achigans à petite et grande bouche seront permis.

- 3 – Cinq (5) achigans par bateau vivants. MAXIMUM de cinq (5) achigans dans les viviers lors des tournois sinon disqualification du tournoi en cours.

- 4 – Pour chaque achigan mort lors de la pesée, une pénalité d'une demi-livre sera enlevée sur votre poids total. Il est de votre RESPONSABILITÉ de disposer de votre poisson mort. Aucun poisson ne doit être laissé sur le lieu du tournoi.

- 5 – Aucun minimum de longueur sur les achigans.

- 6 – Après la pesée des poissons, la remise à l'eau de ceux-ci est obligatoire. Un délai de deux minutes sera alloué pour la remise à l'eau et les achigans qui ne repartiront pas seront pénalisés d'une demi livre chacun. Un directeur d'EXCELLENCE BASS chronométrera la remise à l'eau. Exception pour le Lac St-François, un embarcation sera au large pour la remise à l'eau.

7 – Les LUNKERS doivent être vivants. (petite bouche et grande bouche).
Si une seule des catégories de LUNKER est enregistrée, il y aura deux prix
(2 positions) remis.

8 – Il est interdit de pêcher à l'intérieur d'une zone de 300' pieds en avant
du centre de pesée.

9 – Une distance de 100' pieds doit obligatoirement être respectée entre les
bateaux. Si un bateau doit passer à l'intérieur du 100' pieds, il doit le
faire au RALENTI. (Toujours garder le respect de l'équipe qui pêche)

10 – Si un BATEAU qui participe au tournoi en cours est en difficulté, il se
doit d'intervenir et d'aviser immédiatement la direction d'EXCELLENCE
BASS.

11 – Aucune conduite anti-sportive ne sera TOLÉRÉE durant un tournoi.
Des sanctions pourront-être prises selon la gravité des gestes posés et
pourront aller jusqu'à la disqualification de l'équipe et même jusqu'à
l'expulsion pour la saison.

12 – Si au cours de la saison un co-équipier est absent, il pourra être
remplacé par un autre pêcheur AMATEUR (carte de membre de
l'association obligatoire) et il devra être autorisé par la direction
d'EXCELLENCE BASS.

13 – Seul le lac désigné doit être pêché.

– Lac St-Louis, la limite est le pont de l'Île aux Tourtes. (coté SUD)

– Lac Des-Deux-Montagne, la limite du plan d'eau est le pont l'Île
aux Tourtes. (coté Nord)

14 – Une seule CANNE à pêche à l'eau par pêcheur.

15 – Leurres ARTIFICIELS seulement.

16 – Le départ s'effectuera à 7H00 am.

17 – Tous les bateaux ainsi que les viviers devront-êtré inspectés avant la mise à l'eau le matin du tournoi.

18 – Le retour au quai doit obligatoirement se faire a l'heure prévue sinon l'équipe sera disqualifiée.

DÉPART 07H00 AM – – – – – RETOUR 15H00 PM

19 – Le nombre de positions pour les gagnants sera décidé par la direction d'EXCELLENCE BASS et sera maintenu pour chaque tournoi régulier.

20 – Pour la FINALE, le LIEU et le NOMBRE de positions des gagnants seront annoncés lors du dernier tournoi régulier de la saison.

21 – Le port du gilet de sauvetage est obligatoire quand le moteur du bateau est en marche.

22 – Aucune boisson alcoolisée ou drogue ne sera tolérées durant les heures de tournoi.

23 – Une preuve d’assurance sera demandée à chaque année lors de l’inscription.

24 – La direction ainsi que les bénévoles auront la priorité pour sortir leurs bateaux, ceci afin de procéder à la pesée des poissons. Il est obligatoire d’utiliser que les sacs (5) à poissons fournis par le club lors de la pesée.

!!! IMPORTANT !!!

L’Association des pêcheurs et chasseurs les Rapides de Coteau Du Lac et Excellence Bass

ne se tiennent pas responsable d’aucun incident ou accident ou encore des vols d’équipement durant les tournois et ce en tout temps.